



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **5**

**TOTAL 45**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

#### Membres représentés :

Mme Laetitia MARTZ

ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT

M. David PAULY

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH

Mme Marie-Bernadette PIETTRE,

ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

M. Claudio FAZIO

ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Mme Nathalie DISCHLER,

ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

#### Membre excusé :

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

#### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2024**

---

**N° 24-04**

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**VU** l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) modifiant les articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 alinéa 2 et D.2312-3, applicables aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, conformément à l'article L.5211-36 du même Code ;

**CONSIDERANT** que la combinaison du troisième alinéa de l'article L.2312-1 et de l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10.000 habitants et comprend au moins une commune de 3.500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires « *comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.* » ;

**CONSIDERANT** ainsi que les modalités d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires reposent sur un exposé du Président portant, outre sur des considérations d'ordre général, sur :

- ✓ un schéma de propositions sur les options financières principales, notamment :
  - le mode de fonctionnement des services publics communautaires,
  - la fiscalité directe locale,
  - la gestion de la dette,
  - la programmation des investissements à moyen et long terme et leur nature,
- ✓ une projection prévisionnelle par fonction et par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement y compris les budgets annexes du budget primitif de l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT** que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif afin de pouvoir dégager les priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective ;

**CONSIDERANT** que le projet de rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2023, a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 22 février 2024 ;

**CONSIDERANT** que l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales précise également que le rapport d'orientations est transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale et que les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ;

**CONSIDERANT** qu'il incombe dès lors d'arrêter les perspectives fondamentales des orientations budgétaires sur la base tri-directionnelle exposée ci-après ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 8 février 2024 ;

**① EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES**

L'exposé du Président s'appuie sur les documents annexés à la présente délibération.

**② SCHEMA DE PROPOSITION SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS  
statue comme suit**

sur les orientations budgétaires de l'exercice 2024, sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2024,

**1° AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE  
décide**

de procéder au maintien des taux des taxes additionnelles et du prélèvement fiscal au titre de la contribution pour les eaux pluviales,

**suggère**

au titre de la taxe GEMAPI, d'inscrire au Budget Primitif de l'Exercice 2024, un produit couvrant les contributions financières tant au Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig et qu'au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, soit un montant de 200.000 €,

**2° AU TITRE DU MODE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS  
convient**

- de maintenir pour 2024, les tarifs du transport à la demande,
- de maintenir pour 2024, les tarifs de la taxe de séjour,
- de maintenir pour 2024, les tarifs de location des emplacements des aires d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM et de MUTZIG,
- de maintenir pour 2024, les tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques,

**charge**

la Commission « Eau & Assainissement » de mener des réflexions quant à la dégressivité des tarifs actuels de vente d'eau et de la redevance d'assainissement,

**rappelle**

que le Conseil Communautaire, en sa séance plénière du 12 décembre 2023, a d'ores et déjà statué sur les tarifs de vente d'eau et de la redevance d'assainissement,

**3° AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE  
admet**

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de :

- ➔ 0,00 € pour le Budget Principal,
- ➔ 3.954.933,00 € pour le Budget Annexe « Zones d'Activités »,
- ➔ 0,00 € pour le Budget Annexe « Assainissement »,
- ➔ 553.823,00 € pour le Budget Annexe « Eau »,
- ➔ 0,00 € pour le Budget Annexe « Déchets Ménagers »,

au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

#### 4° AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

entend

réaliser les travaux présentés par le Président, en liminaire de sa déclaration de politique générale, tels que figurant dans le Rapport d'Orientation Budgétaire,

#### 5° AU TITRE DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS, DES CHARGES DE PERSONNEL ET DE LA SITUATION COMPAREE EN MATIERE D'EGALITE FEMMES/HOMMES

prend acte

des éléments de présentation contenus à ce titre dans le Rapport d'Orientation Budgétaire et son annexe,

#### 6° AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

propose

de contribuer à l'équilibre du budget annexe « Aires d'Accueil des Gens du Voyage » par le versement d'une participation du Budget Principal, de 274.000 €, soit :

- 180.000 € pour la gestion des aires,
- 94.000 € pour le financement des investissements au titre de 2024,

#### ③ PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2024

procède

à la répartition des masses budgétaires, selon la projection prévisionnelle diffusée à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire de ce jour,

#### ④ RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

prend acte

du projet de rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024, dans les forme et rédaction proposées,

#### ⑤ PROCLAME EN CONCLUSION

que les présentes directives adoptées suite au débat général d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du Budget Primitif 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Jean BIEHLER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 23 février 2024
- publication sur le site internet le : 23 février 2024

# ANNEXE A LA DELIBERATION N° 24-04 DU 22 FEVRIER 2024

## EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES

L'exposé du Président s'appuie sur les documents suivants :

<p><b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024</b></p> <p><b>LES 4 DOSSIERS MAJEURS EN 2024</b></p> 	<p><b>LES 4 DOSSIERS MAJEURS EN 2024</b></p> <p>① <u>NOUVELLE PISCINE A MUTZIG</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Passage de l'APS à l'APD</li><li>- Dépôt du permis de construire</li><li>- Lancement des appels d'offre</li></ul> 
<p><b>LES 4 DOSSIERS MAJEURS EN 2024</b></p> <p>② <u>FORT DE MUTZIG</u></p>  <ul style="list-style-type: none"><li>- Signature de l'acte d'achat</li><li>- Travaux d'autonomisation du site (eau/assainissement/électricité/fibre)</li><li>- Réflexions sur le bâtiment d'accueil et la zone technique</li></ul>	<p><b>LES 4 DOSSIERS MAJEURS EN 2024</b></p> <p>③ <u>ZA ACTIVEUM</u></p>  <ul style="list-style-type: none"><li>- 4<sup>ème</sup> tranche – 10 ha :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Travaux de viabilité</li><li>▪ 7 entreprises avec lesquelles nous discutons</li><li>▪ 400 à 500 emplois</li></ul></li></ul>
<p><b>LES 4 DOSSIERS MAJEURS EN 2024</b></p> <p>④ <u>UNIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</u></p> <p>réussir l'intégration d'OBERHASLACH et NIEDERHASLACH au 1<sup>er</sup> janvier 2025</p>	<p><b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024</b></p> <p><b>Les autres axes d'engagements</b></p> 
<p><b>ZONES D'ACTIVITES</b></p> <p><u>ATRIUM</u></p>  <ul style="list-style-type: none"><li>- Acquisition foncière des terrains de la Ville de MUTZIG</li><li>- Lancement de la DUP</li></ul>	<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p><u>LIAISONS CYCLABLES</u></p>  <ul style="list-style-type: none"><li>- Beaucoup d'opérations à solder</li><li>- Travaux qui vont démarrer :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ DUPPIGHEIM / ENTZHEIM</li><li>▪ MUTZIG : Rue du Dr Schweitzer</li><li>▪ DUTTLENHEIM : Rue du Stade</li><li>▪ SOULTZ-LES-BAINS : Rue Neuve</li><li>▪ .....</li></ul></li></ul>

<p><b>ASSAINISSEMENT</b></p> <p><u>SCHÉMA DIRECTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secteur de MOLSHEIM – programme pluriannuel d’investissement validé ( 10 Millions de Travaux)</li> <li>▪ Secteur d’ERNOLSHEIM-BRUCHE – Etudes en cours</li> <li>▪ Secteur de DUPPIGHEIM – Etudes programmées début 2025</li> </ul>	<p><b>EAU</b></p> <p><u>EVOLUTION TARIFAIRE</u></p> <p>Réunion à organiser</p>
<p><b>AAGV</b></p> <p><u>TRAVAUX A MUTZIG</u></p> <p>Après les travaux d’amélioration et de réhabilitation de l’AAGV à MOLSHEIM en 2023</p> <p>AAGV à MUTZIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Isolation des blocs sanitaires existants</li> <li>▪ Création de nouveaux blocs douches/ wc</li> </ul>	<p><b>DECHETS MENAGERS</b></p> <p><u>COLLECTE SELECTIVE</u></p> <p>Déploiement du dispositif de la collecte des biodéchets pour le Select’OM</p>
<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p> <u>NOUVELLE POLITIQUE</u></p> <p><u>PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS ET COULEES DE BOUES</u></p> <p>Mise en place de la Commission Locale avec le SDEA</p>	<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p> <u>NOUVELLE POLITIQUE</u></p> <p><u>Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (coulees de boues)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des actions prioritaires ;</li> <li>- Lancement des études, des aménagements et des travaux ;</li> </ul>
<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p> <u>NOUVELLE POLITIQUE</u></p> <p><u>PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finaliser les études de danger ;</li> <li>- Préparer les travaux induits ;</li> <li>- Réhabilitation de la digue du Holtzplatz ;</li> <li>- Mettre en place les modalités de gestion de crise.</li> </ul>	<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p> <u>NOUVELLE POLITIQUE</u></p> <p><u>ENERGIE 18</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter un 1<sup>er</sup> projet photovoltaïque</li> <li>- Mettre en œuvre le décret tertiaire</li> <li>- Définir de nouvelles pistes d’action</li> </ul>
<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p> <u>NOUVELLE POLITIQUE</u></p> <p><u>TRAME VERTE ET BLEUE</u></p> <p>Créer cette politique et les conditions pour permettre les futures actions</p>	<p><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p> <u>NOUVELLE POLITIQUE</u></p> <p><u>CAF</u></p> <p>Préparation de la Convention Territoriale Globale (CTG) Pour le compte de la C.C. et de nos 18 communes</p>

## RAPPEL : LES AUTRES COMPETENCES RESTENT ACTIVES

- Tourisme
- Epicerie Sociale
- Mission Locale
- Relais Petite Enfance
- Bornes de recharge Electrique
- S.I.G
- Transport à la demande
- Aménagement Numérique
- GEPU en assainissement
- Banque de Matériel / Mutualisation

## ADMINISTRATION GENERALE

### EVOLUTION DES EFFECTIFS

Effectifs : 49 agents

➔ Pas de création en cours (malgré des besoins évidents)

## ADMINISTRATION GENERALE

### Effectifs salariés

46,10 Equivalent Temps Plein

☞ Directeur Général	1	☞ Eau / Assainissement	3
☞ Directrice Générale Adjointe	1	☞ SIG	2
☞ Secrétariat	1	☞ Energie 18	1
☞ Travaux	1	☞ Piscines	26,8
☞ AAGV / Mutualisation / CAF	0,6	☞ Relais Petite Enfance	2,5
☞ Finances / RH	2,4	☞ AAGV	1
☞ Communication	1	☞ BMI	1
☞ Marchés Publics	0,7		

## BUDGET PRINCIPAL

Fiscalité : + 0 %

Les taux des différentes taxes n'ont pas augmenté depuis 2005

## BUDGET PRINCIPAL

### Taxe GEMAPI

Quel Produit attendu pour 2024 ?

2023 : 120 000 € :

➔ versement de la CC au SMOB

2024 : AUGMENTATION TAXE GEMAPI

➔ versement de la CC au SMOB 120 000 €

➔ Participation au SDEA 80 000 €

## Philosophie Générale

La C.C. porte des dossiers anciens qui arrivent à maturité :

- Construction d'une nouvelle Piscine
- Fort de Mutzig

La C.C. se réoriente notamment vers des questions environnementales :

- Trame verte et bleue
- Energie 18
- GEPU en assainissement
- Pistes cyclables

Ces questions vont marquer les années à venir

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



### BUDGET PRINCIPAL

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL 2023

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

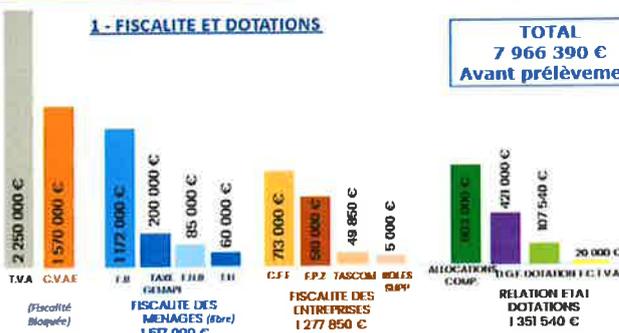
### BUDGET PRINCIPAL 2024

Recettes de Fonctionnement  
3 904 060 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

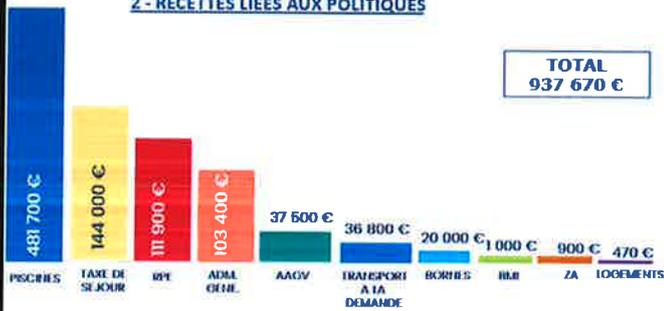
### 1 - FISCALITE ET DOTATIONS

TOTAL  
7 966 390 €  
Avant prélèvement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 - RECETTES LIEES AUX POLITIQUES



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



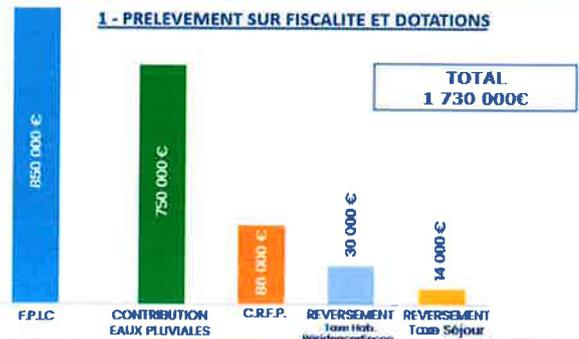
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

BUDGET PRINCIPAL 2024



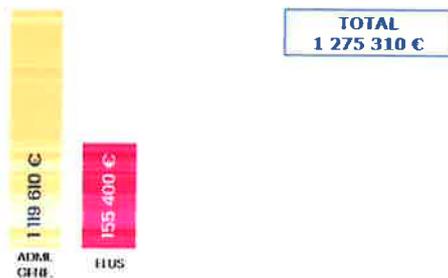
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 - PRELEVEMENT SUR FISCALITE ET DOTATIONS



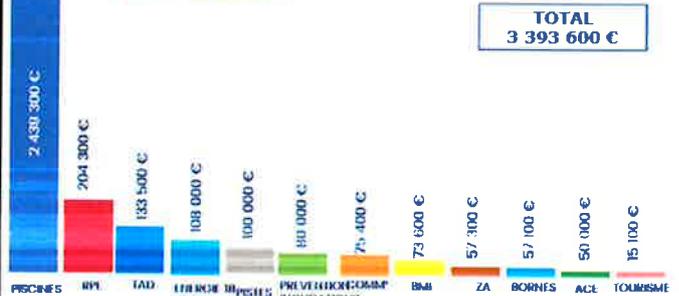
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 - DEPENSES GENERALES



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 - PAR COMPETENCES



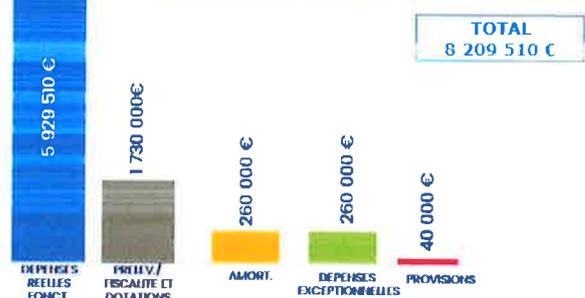
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

4 - PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECAPITULATIF DEPENSES 2024



ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

BUDGET PRINCIPAL 2024



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR COMPETENCES



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

BUDGET PRINCIPAL 2024



LES DOSSIERS MAJEURS EN 2024 – BUDGET PRINCIPAL

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DEBUT DU MANDAT

- Politique Eaux Pluviales (de 550 000 € à 750 000 €) + 200 000 €
  - F P I C (de 398 990 € à 850 000 €) + 451 000 €
  - Création de poste – Marché Publics + 41 000 €
  - Création de poste – Energie 18 + 58 000 €
  - Volonté de mettre 500 000 € / an : Energie 18 + 500 000 €
  - Subvention VAE + 80 000 €
- TOTAL 1 330 000 €**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

HAUSSE DES COUTS DE L'ENERGIE

**+ 311 000 €**  
**en 4 ans**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

HAUSSE DES TARIFS : Electricité / Gaz / Pellets

ENERGIE	2020	2021	2022	2023	2024
GAZ	80 220	117 360	141 671	190 556	194 800
ELECTRICITE	306 000	344 140	345 847	461 830	483 200
PELLETS	43 060	64 144	38 350	47 924	63 000
<b>TOTAL</b>	<b>429 280</b>	<b>525 644</b>	<b>525 868</b>	<b>700 310</b>	<b>741 000</b>
%	100%	122%	123%	163%	173%

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

- Frais de Personnel : (+170 140 €)
  - Création de poste : Chargé de Mission Energie 18
  - Revalorisation du point d'indice 1,5 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 ...
  - Attribution de 5 points d'indices supplémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+ 25 000 €)
  - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (+ 25 000 €)
- Hausse assurance Statutaire + 50 % (+ 50 000 €)
- Absentéisme

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

**Frais de Personnel + 170 000 €**  
**2023 /2024**  
**à effectif constant**

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

- Assurances (+ 5 000 €)
- Eau Piscines (+ 40 000 €)
- Fort de Mutzig (Honoraires Avocat, assurances) (+ 5 000 € ?)
- Transport à la Demande (+ 20 000 €)
- Nouvelles Bornes (Frais Electricité, maintenance) (+ 1 000/1 500 € par borne)
- AAGV Subvention d'équilibre (+ 124 000 €)
- Maintenances, abonnements...(+ 15 000 €)
- GEMAPI contribution SDEA (+ 80 000 €)
- RPE subventions ?
- Maintien en Etat de la Piscine de Mutzig (????)

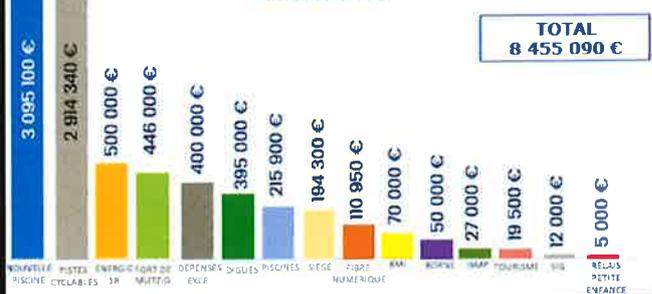
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

BUDGET PRINCIPAL 2024



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PAR COMPETENCES



**BUDGET PRINCIPAL 2024**



**BUDGET ANNEXE AIRES DES GENS DU VOYAGE**

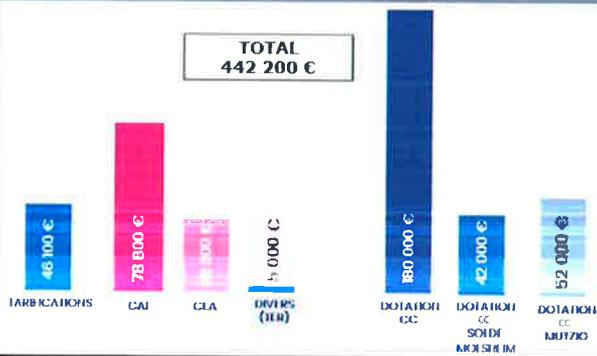
**BUDGET AAGV**

- La participation financière au fonctionnement de la C.C. passe de 150 000 € à 180 000 € en raison de l'augmentation des coûts de gestion ;
- Le budget 2023 laisse apparaître comme prévu un besoin de financement de 43 000 €, pour les travaux réalisés sur l'aire de Molsheim ;
- Les travaux d'isolation des blocs sanitaire de Mutzig et la création de 3 blocs supplémentaires sont estimés à 177 000 € susceptibles d'être subventionnés à 71 000 €, le solde sera réparti sur les budgets 2024 et 2025 ;

**SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES**

**442 200 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

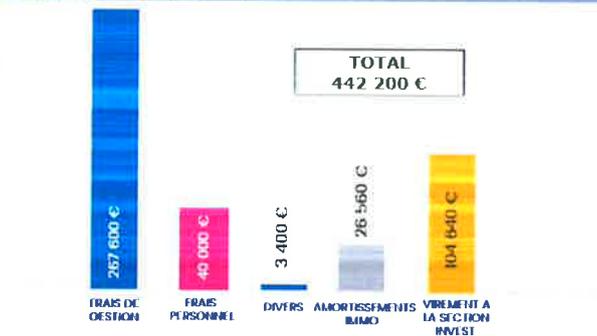


**SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**

**337 560 €**

**HORS VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 104 640 €**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



**SECTION D'INVESTISSEMENT**



**BUDGET AAGV**

- Si tous les travaux sont réalisés, il faudra encore 59 000 € pour équilibrer les travaux en 2025
  - 56 969 € AAGV MUTZIG
  - 2 319 € AAGV MOLSHEIM

COUT DES A.A.G.V POUR LA C.C.

Le coût total pour la C.C. Budget A.A.G.V est de 274 000 € :

- Fonctionnement : 180 000 €
- Investissement : 94 000 € → 42 000 € AAGV MOLSHEIM → 52 000 € AAGV MUTZIG

TRAVAUX MUTZIG

Travaux Mutzig : - 177 000 €  
 Subventions : + 71 260 €  
 Reste à la Charge de la CC : - 105 740 €

- + 52 000 € au titre de l'exercice 2024
- + 53 740 € au titre de l'exercice 2025

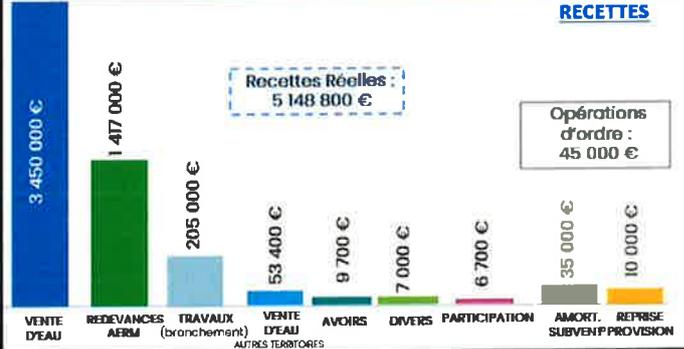
BUDGET ANNEXE EAU



BUDGET EAU 2024

Recettes de Fonctionnement  
5 193 800 €

RECETTES

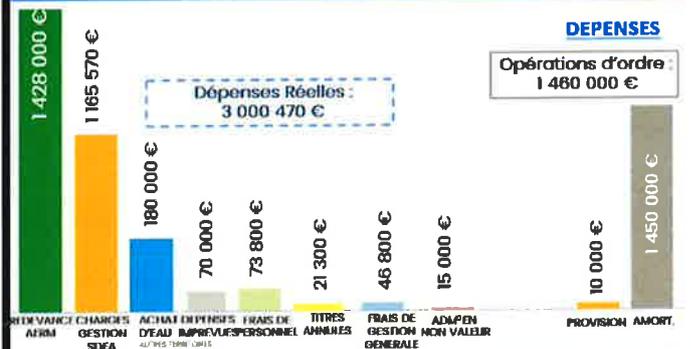


BUDGET EAU 2024

Recettes de Fonctionnement  
5 193 800 €

Dépenses de Fonctionnement  
4 460 470 €

DEPENSES



BUDGET EAU 2024



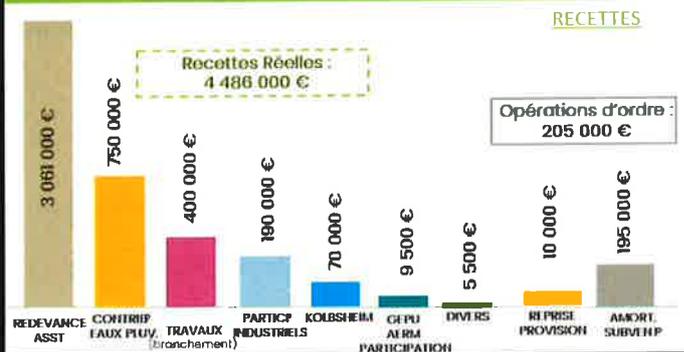
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT



BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Recettes de Fonctionnement  
4 691 000 €

RECETTES

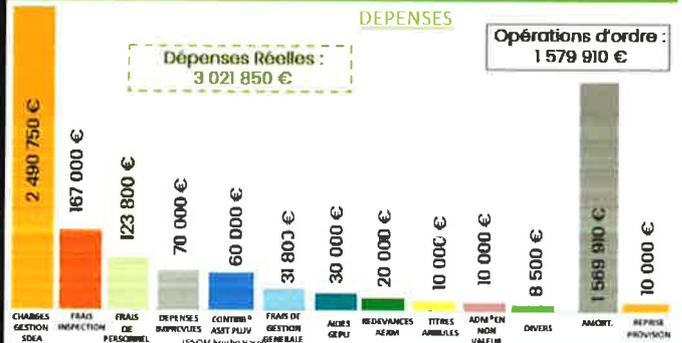


ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024



LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

SYNTHÈSE EAU & ASSAINISSEMENT

2 budgets  
→ 1 seule facture pour l'abonné

LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

SYNTHÈSE EAU & ASSAINISSEMENT

Une réflexion commune possible grâce :

- À l'unification du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de la C.C.
- La maîtrise des équipements par notre intercommunalité;
- La création d'un bureau d'études à la C.C.

LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE



LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

NOTRE PATRIMOINE

EAU

- > 342.881 km de conduites d'eau
- > 9 puits
- > 13 sources
- > 13 réservoirs
- > 3 stations de traitement
- > 11 unités de désinfection
- > 1 station d'interconnexion
- > 3 stations d'épuration
- > 50 bassins d'orage
- > 25 déversoirs d'orage
- > 36 stations de pompage
- > 8302 bouches d'égout

Hors Niederhaslach et Oberhaslach

LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

NOTRE PATRIMOINE

EAU

- > 342.881 km de conduites d'eau
- > 646 km de réseaux d'assainissement

Soit 646 km de conduites

Soit la distance de la CC à BERLIN ; LONDRES ; VIENNE ; BASTIA ; Ou FLORENCE

Hors Niederhaslach et Oberhaslach

TARIFS 2023 - EAU et ASSAINISSEMENT

<b>EAU</b>	• Augmentation des tarifs de 6,19 %
<b>ASST</b>	• Maintien des tarifs actuels; 0 % • Contribution assainissement pluvial ; 0%
<b>TOTAL FACTURE</b>	• Augmentation de 3,02 % ; Inflation 4,9 %

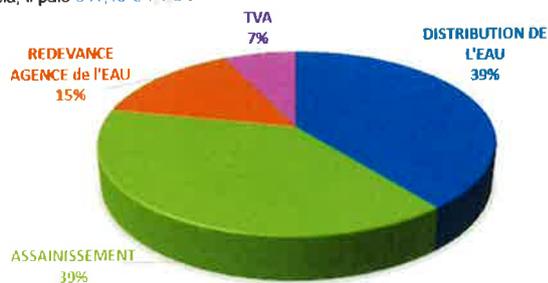
TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2024

SUR LES 2 DERNIÈRES ANNÉES

l'INFLATION EN FRANCE : 10,1 %  
LA HAUSSE DU PRIX DE L'EAU : + 6,52 %

**TARIFS 2024 - EAU et ASSAINISSEMENT**

La consommation moyenne d'un abonné est de 120 m<sup>3</sup>.  
Pour cela, il paie 541,19 € T.T.C. :



**TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2024**

**541,19 € pour 120 m<sup>3</sup>**



**LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE**

**2 CHIFFRES A AVOIR A L'ESPRIT**

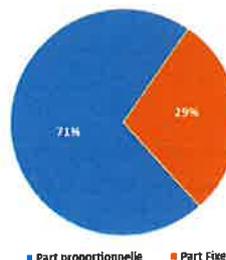
La dépense quotidienne d'un abonné toutes taxes comprises est de **1,77 € par jour**

La dépense quotidienne par habitant toutes taxes comprises est de **0,57 € par jour**

*Ces chiffres incluent les consommations des administrations publiques et des activités professionnelles*

**TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT : 2024**

Prix de l'eau et assainissement pour 120 m<sup>3</sup>



**LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE**

**LE PREVISIONNEL BUDGETAIRE 2024**

	EAU	ASSAINISSEMENT	TOTAL
FONCTIONNEMENT	5 193 800	4 691 000	9 884 800
INVESTISSEMENT	3 714 709	9 458 710	13 173 419
<b>TOTAL</b>	<b>8 908 509</b>	<b>14 149 710</b>	

**TOTAL : 23 058 219 €**

**LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE**

**VERSEMENTS AU SDEA**



P.M : Tarifs + 6 % en 2023 devrait être maintenu pour 2024

**LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE**

**VERSEMENTS A L'AGENCE DE L'EAU**

Les redevances sont collectées et reversées à l'Agence de l'eau en 2023



**LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE**

**RETOURS DE L'AGENCE DE L'EAU 2023**



**LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE**

**DETTE**

Budget Eau : dette 0 €

Budget Assainissement : dette 0 €

**LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE**

**INVESTISSEMENT SUR 10 ANS**

Budget Eau : **19 243 709 €**

Budget Assainissement : **14 707 532 €**

**33 951 241 €**

LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

CAPACITE D'INVESTISSEMENT PROPRE A L EXERCICE 2024

	EAU	ASSAINISSEMENT
Virement de la Section de Fonctionnement	733 330	89 240
Amortissements des immobilisations	1 450 000	1 569 910
Amortissements des subventions	- 35 000	- 195 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 148 330</b>	<b>1 464 150</b>

**TOTAL : 3 612 480 €**



- LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE
- SYNTHESE GENERALE**
- 1 Un prix de l'eau raisonnable
  - 2 Désormais le rééquilibrage tarifaire de l'eau et de l'assainissement est terminé
  - 3 Une qualité de service réelle
  - 4 Un état général satisfaisant de nos installations
  - 5 Une santé globalement positive des 2 budgets eau et assainissement
  - 6 Une capacité d'investissement de bon niveau pour les 2 budgets

LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

**SYNTHESE GENERALE : UNIFICATION**

Nous sommes désormais très proche de l'unification de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de notre territoire

- 1 **EAU** : Nous sommes à la 4<sup>ème</sup> année sur 10 du rattrapage des tarifs de l'eau pour les communes d'Ernolsheim, Duppigheim et Duttlenheim.
- 2 **ASSAINISSEMENT** : Le rattachement des communes de Niederhaslach et Oberhaslach est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE
- SYNTHESE GENERALE - OBJECTIFS**
- EAU**
- Augmenter le volume d'investissement ;
  - Mettre en œuvre les études et les travaux des schémas directeurs des réseaux ;
- Point de veille** : Une attention particulière doit être portée dans les années à venir sur la qualité de la ressource en eau

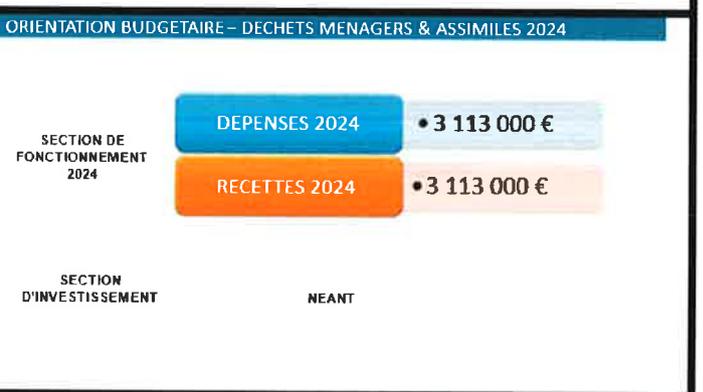
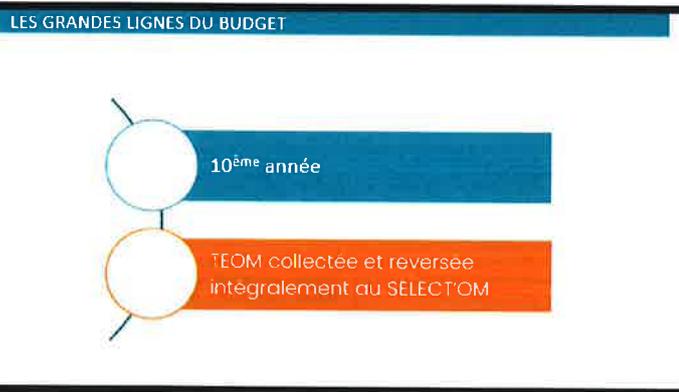
- LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE
- SYNTHESE GENERALE - OBJECTIFS**
- ASSAINISSEMENT**
- Augmenter le volume d'investissement ;
  - Mettre en œuvre les études et les travaux des schémas directeurs de nos 3 stations d'épuration ;
  - Renforcer la politique d'infiltration des eaux pluviales urbaines (GEPU)

- LA GESTION DE L' EAU et de l'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE
- ET POUR CONCLURE**
- Tous les efforts faits depuis des années :
- d'intégration des politiques eau et assainissement,
  - de désendettement,
  - d'évolution de nos tarifs,
  - de modernisation de nos infrastructures,
- nous permettent d'être serein face à l'avenir même si les enjeux restent nombreux...

ORIENTATION BUDGETAIRE – DECHETS MENAGERS & ASSIMILES 2024

5

BUDGET ANNEXE  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



<p>CONCLUSION</p> <p>41 % population du Select'OM 39 % volume collecté en Déchèteries</p>	<p>CONCLUSION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On reste à la taxe d'enlèvement des Déchets Ménagers;</li> <li>- Pas d'augmentation pour 2024 ;</li> </ul>
<p>CONCLUSION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de la déchèterie de Mutzig dépend des acquisitions foncières</li> <li>- On prépare la collecte des Biodéchets ( 2024 à Mutzig; 2025 reste de la C.C.)</li> </ul>	<p>ORIENTATION BUDGETAIRE – 2024 <span style="float: right;">⑥</span></p> <div style="border: 1px dashed black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES</p> </div>
<p>RECETTES ATTENDUES</p> <p>L'action de la C.C. pour le développement économique</p>	<p>DEPENSES</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPENSES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On achète des Terrains ;</li> <li>- On mène des procédures administratives, urbanistiques, environnementales, archéologiques ;</li> <li>- On viabilise ;</li> <li>- On paie des impôts locaux ;</li> </ul>
<p>RECETTES</p> <p style="text-align: center;"><u>RECETTES</u></p> <p>On vend des parcelles à des entreprises</p>	<p>RECETTES</p> <p style="text-align: center;"><u>A NOTER</u></p> <p>Les taxes payées par les entreprises vont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vers le budget Général de la C.C (FPZ – CFE – compensation CVAE)</li> <li>- vers les communes d'implantation (Taxe Foncière + Taxe d'Aménagement)</li> </ul>
<p>Cinq Zones d'Activités portées par la C.C.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ACTIVEUM (ALTORF/DACHSHEIM)</li> <li>BUGATTI (DORISHEIM)</li> <li>ECOPARC (MOUSHEIM)</li> <li>VILLAGE DE LOISIRS (DORISHEIM)</li> <li>ATRUM (MUTZIG)</li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>REMARQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget Annexe ZA est un budget d'investissement</li> <li>• le fonctionnement relève du Budget Principal</li> </ul> </div>	<p>ZONES D'ACTIVITES</p> <p>plus de 2.500 emplois installés sur nos zones intercommunales</p>

INVESTISSEMENT DEPUIS LE CREATION DU BUDGET ANNEXE- ZA

Investissement depuis 2002 • 20 360 125 €

Dette en Capital au 01.01.2024 • 0 €

PREVISIONS DEPENSES 2024



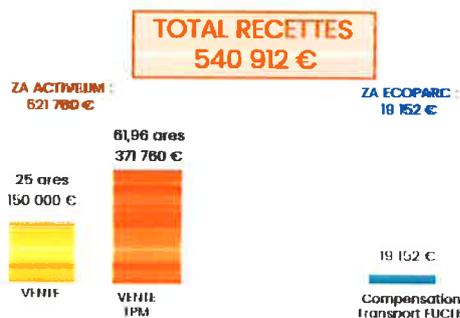
DEPENSES ZA ACTIVEUM - DETAIL



DEPENSES ZA ATRIUM - DETAIL



RECETTES PREVISIONNELLES 2024



BILAN PREVISIONNEL



PREVISION

Situation prévisionnelle fin 2025

SOLDE prévisionnel fin 2024 : - 1 669 309 €

Recettes attendues :

8,5 hectares x 6 000 €/are soit + 5 100 000 €

+ 3 430 691 €

Hors Nouvelles opérations 2025

CONCLUSION

CONCLUSION GENERALE

Nous avons une situation saine  
qui nous permet d'aborder  
de vastes chantiers

CONCLUSION

Nous avons devant nous  
un énorme travail  
porté par une petite équipe

CONCLUSION

L'enjeu est de faire en sorte qu'au-delà

- de nos décisions successives
- de nos projets multiples

La C.C. puisse à l'avenir garder des marges de manœuvre pour avancer

# Acte à classer

**DE-24-04**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-02-23T11-37-16.00 ( MI251197571 )

**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20240222-DE-24-04-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L'EXERCICE 2024

**Date de décision :** 22/02/2024



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [24-04 FB DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2024.PDF](#)

**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[délib n.24-04 finances et budget Annexe.PDF](#)

**Type PJ :** 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/02/24 à 11:36

Date 23/02/24 à 11:37

Date 23/02/24 à 11:44

Par [SEGUIN Muriel](#)

Par [SEGUIN Muriel](#)